

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copié des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 054573

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9259 Société : RAM 49199

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABS ALI

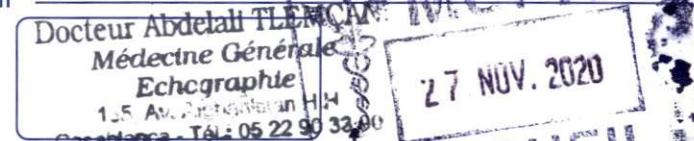
Date de naissance : 21.12.1961

Adresse : H. B. T

Tél. : 06.61.52.32.65 Total des frais engagés : 489,40 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12 OCT. 2020

Nom et prénom du malade : ABS ALI

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ABS ALI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 24/10/2020

Le : 24/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Ali ABS

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº P19-054573

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 9259

Nom de l'adhérent(e) : ABS ALI

Total des frais engagés : 489,40

Date de dépôt : 24/10/2020

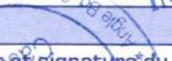
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 OCT. 2020	C		200,00	Docteur Abdellatif BEN MANSOUR Médecine Générale Echographie Tél : 05 22 90 33 90

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 12.10.20 Pharmacie Naima 02044569	12.10.20	89,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	12/10/20	B 60 + PC 11.10	70 MA
	13/10/20	B 90 + PC 11.10	130 MA

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

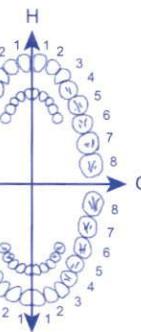
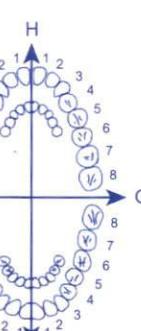
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	Coefficient DES TRAVAUX
	D			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ABDELALI TLEMÇANI

MEDECINE GENERALE

Echographie

155, Avenue Afghanistan

Hay El Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.33.90

الدكتور عبد العالى التمسانى

الطب العام

أمراض النساء و الرجال والأطفال

الفحص بالتلفزة

155، شارع أفغانستان

حي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف: 05.22.90.33.90

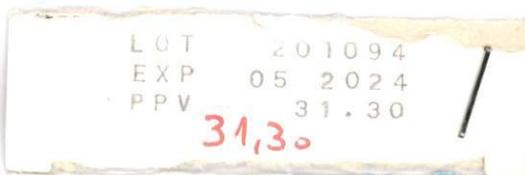
12 OCT. 2020

Casablanca, le

13,60 x 2
- Colchicine
M/ 30 mg
31,30 x 2
- Zyploc 2 mg
M/ 2 mois



ARS Ali



LOT 200842
EXP 05/2022
PPV 13.40DH

89,40

Docteur Abdelali TLEMÇAN
Médecine Générale
Echographie
Casablanca - Maroc - 05.22.90.33.90



المرجو إحضار الوصفة عند المراقبة

47/30

Docteur Abdelali TLEMÇAM
Médecine Générale
Echographie
15 Avenue de la République - 05200 ORD
Téléphone : 05 20 90 22 01

Le :

12 OCT. 2020

ORDONNANCE

AOS ALI

- glycine
 - A. magne
 - T.G. ch.

Docteur Abdelali TLEMCAN
Médecine Générale
Echographie
15 Avenue de la République
BP 105 22003 Sfax





S. MESTASSI

Biologiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

Né (e) le: 21-12-1961, âgé (e) de : 58 ans
Enregistré le: 13-10-2020 à 08:57
Edité le: 14-10-2020 à 10:08
Prélèvement : au labo
Le : 14-10-2020 à 08:15



093002863

Mr Ali ABS

Référence : 2010132024

Prescrit par : Dr TLEMCANI Abdelali

BIOCHIMIE SANGUINE (Cobas c311/Roche)

Aspect du sérum ^(a) Limpide

Cholestérol total^(a) 1.52 g/l (1.20–2.00)
3.92 mmol/l (3.10–5.16)

Triglycérides^(a) 1.03 g/l (<1.50)
1.17 mmol/l (<1.71)

(a) Prélèvement reçu le 14-10-2020





مختبر التحاليل الطبية الرڭراچي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGAGUI

S. MESTASSI

Biologiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2010122025

Casablanca le 12-10-2020

Mr Ali ABS

Date de l'examen : 12-10-2020

INPE :

Caisse :



Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E
0100	Acide urique	B30	B
0118	Glycémie	B30	B

TOTAL DOSSIER : 70 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : soixante-dix dirhams





مختبر التحاليل الطبية الرغرائي LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGRAGUI

S. MESTASSI
Biologiste Diplômé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2010132024

Casablanca le 13-10-2020

Mr Ali ABS

Date de l'examen : 13-10-2020

INPE:

Caisse :



8000000000

Analyses :

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E
0106	Cholestérol total	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B

TOTAL DOSSIER : 130 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent trente dirhams

